

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrête du 20 octobre 2020, fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne permettant l'accès au corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière,

Considérant la publication sur le site de la Place de l'emploi Public en date du 2 juin 2025 ainsi que l'ouverture du concours externe sur titres d'assistants médico-administratifs, branche « assistant de régulation médicale » sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 8 septembre 2025 en vue de pourvoir 2 postes.

VU le procès-verbal d'admissibilité en date du 17 novembre 2025,

ARTICLE 1° : Les candidats admissibles au concours externe sur titres d'assistants médico-administratifs, branche « Assistant de régulation médicale », organisé au CHU de Montpellier en vue de pourvoir 2 postes, sont les suivants, classés par ordre alphabétique :

HANK-HALTER Jacqueline
PAGES Sandra

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 17 novembre 2025,

P/La Directrice Générale et par délégation,

La Directrice Adjointe des Ressources
Humaines et de la Formation Continue,

Camille CONAN

